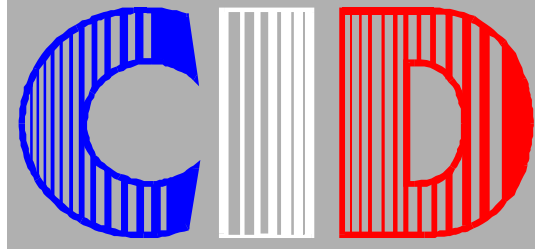


COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

**L'INFLUENCE DE LA « DONNE  
ETHNIQUE » DANS L'EXERCICE  
DU POUVOIR D'ETAT EN  
AFRIQUE NOIRE.**

**Mémoire de géopolitique**

**du colonel Elie K. J. BANKOLE**

**dans le cadre du cycle géopolitique et stratégie  
sur « les problèmes ethniques et les minorités »**

**Directeur : M. YVES PLASSERAUD**

**MARS 2003**

# **L'INFLUENCE DE LA « DONNE ETHNIQUE » DANS L'EXERCICE DU POUVOIR D'ETAT EN AFRIQUE NOIRE**

## **SOMMAIRE**

### **I – REALITE ETHNIQUE EN AFRIQUE NOIRE : EVOLUTION ET MANIFESTATIONS :**

- \* Situation des groupes ethniques dans l'Afrique pré-coloniale**
- \* La conquête européenne: Naissance de l'esprit d'identité ethnique et ses manifestations.**

### **II – LES CONSEQUENCES DE L'UTILISATION DE LA « DONNE ETHNIQUE » DANS L'EXERCICE DU POUVOIR :**

- \* Au plan politique**
- \* Au plan sécurité intérieure**
- \* Au plan économique et social**
- \* Cas des conflits entre Etats**

### **III- LES APPROCHES DE SOLUTIONS**

- \* Approches d'ordre politique**
- \* Approches socio-économiques**
- \* Mesures concernant les Armées**

## INTRODUCTION :

De tous temps et en tous lieux, différents conflits, soit d'ordre hégémonique, soit d'ordre politique ou économique, ou encore d'ordre religieux ont souvent opposé des communautés, des peuples et des Etats entre eux. Les conflits de type ethnique ont connu leur développement dans le monde, surtout en Afrique noire, après la colonisation.

Autrement dit, l'influence de l'ethnie est apparue dans bon nombre de Pays Africains au Sud du Sahara avec la question du « Pouvoir d'Etat », en particulier au sujet de sa conquête et de sa gestion.

Cependant et comme telle, la « donne ethnique » ou l'appartenance ethnique utilisée comme moyen pour parvenir à cette fin, n'est qu'un aspect de la problématique des contradictions d'intérêts politiques sur la question du pouvoir en Afrique, et concerne aussi bien les Etats francophones, anglophones que lusophones.

Dans certains cas, le recours ou l'implication de l'Armée se fait dans un souci évident de la conservation durable de ce Pouvoir.

Encore en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle, ceux des Pays africains que l'on croyait à l'abri de cette situation et qui, à n'en point douter, avaient connu un développement harmonieux à cause parfois du charisme de leurs dirigeants, laissent apparaître aujourd'hui quelques turbulences politiques et des fissures sociales importantes. C'est le cas de la Côte d'Ivoire. C'était le cas hier du Rwanda, du Libéria, de la Somalie, du Congo et de la République démocratique du Congo.

Au regard des conséquences, aux plans interne et régional, qui découlent de l'utilisation la « donne ethnique » par les hommes politiques en Afrique Noire, la présente réflexion est organisée autour des points suivants :

- I – Réalité ethnique en Afrique Noire - Evolution et Manifestations.
- II – Les conséquences de l'utilisation de la « donne ethnique » dans l'exercice du pouvoir.
- III – Les approches de solutions .

# I – REALITE ETHNIQUE EN AFRIQUE NOIRE–EVOLUTION ET MANIFESTATIONS

## 1.1- SITUATION DES GROUPES ETHNIQUES DANS L'AFRIQUE PRE-COLONIALE :

Si en science politique qui est une science humaine, il n'existe pas une définition universellement admise pour le concept relatif à l'ethnie, Monsieur CHAUPRADE l'admet dans un de ses ouvrages comme « un groupement de familles qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une langue, une culture et une conscience de groupe commun » (cf. géopolitique : constantes et changements dans l'histoire ).

Comme telle, et tout en reconnaissant l'existence 'd'ethnies' en Afrique, terme qui aurait d'ailleurs pu, dans certaines mesures, être également utilisé à partir du XVIème siècle pour désigner les différents groupes sociaux en Europe, il y a lieu d'insister sur le fait que la cohabitation entre ces différentes ethnies était pacifique et n'avait jamais donné lieu à un quelconque 'esprit, ou recherche d'identité'.

Il s'agissait de groupes sociaux qui vivaient dans des ensembles territoriaux donnés et que les théoriciens classiques du concept d'ethnie n'ont pas voulu désigner par Nation, Nationalité ou Etat. Il sera donc pris en considération les manifestations du concept de Nation ou d'Etat dans l'Afrique ancienne pour enrichir la réflexion sur l'absence de conflits ethniques entre les peuples qui y vivaient.

En effet, c'est le philosophe et sociologue FREUND qui a su préciser dans son analyse de l'essence du Politique(tome II), les éléments essentiels qui caractérisent les attributs d'un Etat. Il attire l'attention sur les exigences suivantes : le commandement et l'obéissance, le public et le privé, l'ennemi et l'ami.

Ces données correspondent bien aux structures socio-politiques des Nations africaines pré-coloniales, qualifiées de tribales, d'ethniques, de claniques ou de lignagères, etc... par certains journalistes, philosophes, juristes et même sociologues.

A partir de l'étude menée par les anthropologues anglophones GLUCKMAN, RITTER et SCHAPERLA sur un certain nombre d'Etats africains pré-coloniaux dont l'Etat

militaire zulu au sud-est de l'Afrique, et l'Etat du Rwanda dans la région des Grands Lacs, l'on constate que les trois (03) axes essentiels susvisés caractérisent bien ces Etats à savoir : l'organisation sociale, l'Armée, le Roi.

Par exemple, c'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que « l'Etat et la Nation » zulu ont été créés sous l'impulsion du Roi CHAKA dans un rapport de réciprocité dynamique. L'organisation de la Société Zulu se présente comme une délégation du pouvoir sur des groupes de plus en plus petits, et les chefs dirigeant ces différents groupes sont à la fois chefs de guerre, arbitres et prêtres.

L'Armée zulu dans ce cadre étatique est constituée de structures dont le commandement est assuré soit par des membres de la famille royale, soit par des fils des chefs sur lesquels le Roi zulu a une prééminence fondamentale, soit par des hommes du commun promis à cette fonction.

Le rôle de l'Armée est entre autres de mener des guerres annuelles contre les Etats voisins et ce, sans aucun préjugé ou fondement ethnique. Le Roi Chaka dispose par ailleurs d'un pouvoir étendu sur les plans politique, économique, rituel et militaire. C'est lui le symbole de la cohésion de la Nation et de l'unité entre les tribus. Telle était la configuration de l'Etat zulu pré-colonial.

« L'Etat » du Rwanda est un Etat situé à l'est du Zaïre dans la région des grands lacs. Au plan de son organisation sociale, le Roi Mwami est à la tête d'un Pays comprenant trois(03) groupes à savoir :

- les Twa (5% de la population) qui sont les plus anciens habitants du royaume dont la fonction essentielle est la chasse, la cueillette et la poterie ;
- les Tutsi (10% de la population) formant l'aristocratie venue du Pays Galla ou Somali sont quant à eux essentiellement pasteurs ;
- les Hutu (85% de la population) venus du sud-est, s'occupent pour ce qui les concerne de l'agriculture et sont de type bantu. Les hutu et les tutsi sont regroupés dans un même clan et sont considérés comme descendants des mêmes ancêtres « mythiques » selon l'histoire.

En dehors de l'autorité que représente le Roi, les relations sociales entre tutsi et hutu sont faites sur l'offre de service d'un côté (les hutu) et de la protection de l'autre (les tutsi).

Autrement dit, l'Armée de l'Etat pré-colonial rwandais est appuyée sur une organisation militaire dont les chefs et les guerriers en armes sont les tutsi, mais cela n'a jamais affecté la cohésion entre les différentes ethnies de ce Royaume.

Par l'Armée était assurée la sécurité des sujets des autres couches sociales. Le Roi Mwami quant à lui représente en tant que symbole du royaume, l'unité de la Nation. C'est lui le dernier recours de tous les rwandais quelles que soient leurs couches sociales. Il dispose d'un droit absolu sur tout : c'est lui qui attribue les terres aux hutu ; il peut également confisquer aux tutsi leur bétail.

Plus au nord en Afrique de l'Ouest, dans le Royaume du Danhômè (Dahomey) aujourd'hui République du BENIN, on s'identifie plutôt en terme de « Ako », ou « hennu », ou encore « Houédo »(maisonnée).

L'organisation du royaume s'apparente à celle de la Nation Zulu à la différence que pour le Roi Agonglo, tout individu est, d'une part considéré comme fils du royaume, et traité comme tel quel que soit son rang social (gens du bas peuple, princes et autres dignitaires), et d'autre part, encouragé à faire preuve de toute initiative créatrice susceptible de contribuer à la construction, au développement et au rayonnement du royaume.

A l'exception du Rwanda, l'Armée dans ces « grands Etats » d'avant la colonisation était pluriethnique. Ainsi l'Armée du Danhômè était formée de fon, aïzo, ouémènou ; l'armée zulu était composée de n'goni et de swazi. C'est aussi le cas des armées mandingue dans l'actuel Mali, qui étaient composées de malinké, de bambara et de dioula, des armées de la fédération ashantis (actuel Ghana) constituées d'ethnies ashantis, agnis et éwés.

Ainsi donc, l'analyse des exemples du Danhômé en Afrique occidentale, de l'Etat Zulu dans le sud-est africain et de l'Etat du Rwanda dans la région des grands lacs en Afrique centrale, amène à conclure qu'avant la conquête coloniale, l'Afrique noire ancienne, dans son organisation initiale, était composée de grands ensembles constitués en royaumes ou en empires qui, dans certains cas se livraient des guerres de conquête comme d'ailleurs en Europe, mais n'ont apparemment jamais connu de clivages ethniques. Il s'agissait d'ensembles qui avaient en leur sein une certaine unité et cohabitaient en parfaite harmonie.

## 1.2. LA CONQUETE EUROPEENNE: Naissance de l'esprit d'identité ethnique et ses manifestations :

Pour bien comprendre l'évolution du facteur « ethnie » en Afrique et plus particulièrement l'émergence de l'esprit d'identité ethnique et l'utilisation qui en est faite, il est plus aisé de le replacer dans le cadre global de la donne ethnique, l'Etat , la Politique et le Développement.

En réalité, c'est par le canal des enjeux de « pouvoir » qui ont marqué la plupart des Etats africains au lendemain des indépendances, et parfois au cours de la lutte pour l'indépendance, que l'esprit d'identité ethnique a été forgé comme moyen de lutte politique dans les Etats de l'Afrique Noire. Les conflits ethniques se sont donc manifestés d'abord à propos du contrôle de l'appareil d'Etat.

### Donne ethnique et Etat :

La balkanisation de l'Afrique par les Européens a conduit à une redistribution des populations des grands ensembles décrits plus haut en de nouvelles entités politiques et territoriales. Aussi a-t-on assisté à la répartition d'un même peuple entre plusieurs territoires administrés par les différentes puissances.

C'est ainsi que les Haoussa sont partagés entre le Nigéria, le Niger, le Cameroun et le Tchad ; les Touaregs se retrouvent surtout au Mali, au Niger, en Algérie et en Libye ; les Dioula quant à eux sont éparpillés entre la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso et la Guinée ; les Fons sont partagés entre le Bénin, le Togo et le Nigéria.

Il n'est donc pas rare de retrouver une ethnie, malgré elle confinée dans un territoire, avoir une partie de son champ exploitable de l'autre côté de la frontière.

De la même manière, des populations d'origines diverses se retrouvent dans une même colonie sans qu'il ne soit tenu compte de leurs liens historiques.

Cette balkanisation de l'Afrique, outre que ça a fait créer des Etats qui ne sont pas économiquement viables, a par ailleurs provoqué l'explosion de l'harmonie des ensembles susvisés, faisant ainsi apparaître des « puzzles d'ethnies » et de groupes tribaux dont les « us et coutumes » sont opposés à tous points de vue. Cela pose l'épineux problème des frontières avec son corollaire de recomposition des peuples d'Afrique.

Il est donc utile de rappeler ici les conditions dans lesquelles est intervenu ce « besoin » de tracer de nouvelles frontières en Afrique, pour mieux apprécier les conséquences qui en ont découlé et qui ont déjà fait à d'autres niveaux, l'objet de plusieurs études.

En effet, un problème opposait en Afrique le Portugal à l'Angleterre, plus précisément au Congo. Monsieur Bismark Otto Eduard, homme d'Etat allemand dont on saura plus tard que le jeu favori consistait à régenter l'Europe pour maintenir l'équilibre géographique, s'est saisi de l'occasion pour initier, après avoir obtenu l'accord de la France, une conférence chargée entre autres de trouver une issue consensuelle aux conflits qui opposaient les puissances européennes en Afrique. C'était le moment choisi en fait par Bismarck pour engager l'Allemagne dans la voie coloniale. Cette rencontre a établi certaines normes auxquelles les Pays Européens copartageants de l'Afrique devaient se conformer à savoir entre autres:

- interdiction formelle de se faire la guerre durant la conquête du continent ;
- l'émergence de la notion d'hinterland qui permet à une puissance ayant une parcelle de territoire sur une côte africaine de s'adjuger l'arrière pays en tirant à partir de la mer une perpendiculaire jusqu'à ce qu'elle rencontre une terre appartenant à une autre puissance.

Ainsi fut élaborée à Berlin du 15 Novembre 1884 au 21 Février 1885 une panoplie de textes et de recommandations qui vont conduire au morcellement du continent africain.

Le décret du 22 Juin 1894 de monsieur Sadi Carnot, Président de la République française, viendra par la suite définir les territoires de l'Afrique Occidentale française (A.O.F.). Plus tard, ces frontières qualifiées par certaines classes politiques de fantaisistes, feront naître dans certains cas, des conflits de nature parfois ethnique pour des questions de survie.

### Donne ethnique et politique :

Il y a lieu de rappeler qu'après le partage de l'Afrique, particulièrement dans la zone de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), la Métropole avait engagé des réformes en vue

de l'union française en 1945 après la deuxième guerre mondiale. L'esprit d'unité et d'élargissement qu'a suscité cette nouvelle politique a conduit à la création en 1946 du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.). On y constate ainsi dans un premier temps l'unité d'une élite politique Africaine dans la mise en place de fronts unis pour gérer les parcelles de pouvoir dégagées par les nouvelles réformes.

Malheureusement la gestion concrète de ce pouvoir a suscité au sein de cette élite politique des jalousies et des ambitions qui se cristallisent le plus souvent dans des crises, voire des conflits à coloration ethnique. Dans le cas concret de l'Afrique occidentale française (A.O.F.), quelques illustrations méritent attention :

Dans l'ex-Dahomey aujourd'hui République du BENIN, l'utilisation de la donne ethnique est apparue suite à un conflit d'intérêt entre deux leaders politiques de ce pays, l'un originaire du Sud, et l'autre du Nord.

En effet, à l'occasion des élections législatives en France en juin 1951 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'union française, l'un des deux leaders a sollicité auprès du comité directeur du front uni en place en ce moment au Dahomey, un poste de député pour siéger à l'Assemblée française. Le refus par ce front uni d'accéder à la demande de l'intéressé fut interprété comme un refus de prendre en compte les intérêts des populations de la région dont il est originaire. C'est sur cette base que ce leader a créé un mouvement au nom plutôt évocateur de « groupement ethnique du Nord » (G.E.N.).

La même année, le deuxième leader politique qui était le député sortant du front uni, a voulu briguer un second mandat. Malheureusement il a été classé 2<sup>ème</sup> candidat sur la liste d'attente du parti par le comité directeur. Mis en minorité, ce dernier leader politique a créé son propre parti composé pour une forte majorité des cadres de sa région d'origine.

L'analyse approfondie de ces deux cas montrent bien que les deux leaders en présence ont cherché à conforter leur position par le recours à la manipulation ethnique et régionaliste.

Ces deux illustrations constituent un schéma qui se retrouvera dans la plupart des pays de l'Afrique occidentale française avec à l'époque, le soutien parfois actif, parfois voilé de certaines personnalités et hauts fonctionnaires étrangers.

Ainsi au Niger, les rivalités entre trois leaders ( Hamani Diori, Issifou Zamakoy et Amadou Mayaki ) furent à partir de 1951 exploitées pour susciter la création de l'Union des

nigériens Indépendants et Sympathisants (U.N.I.S.) ancrée dans l'EST nigérien et centrée principalement sur l'ethnie Haoussa.

Au Togo et par les mêmes manipulations en 1951, l'Union des chefs et des populations du nord (U.C.P.N.) a été créée contre le Comité de l'Unité togolaise (C.U.T.) ayant à sa tête un leader politique originaire du Sud.

En Guinée, la création du Bloc africain de Guinée (B.A.G.) contre le Parti démocratique de Guinée (P.D.G.) en est une autre illustration. Il en est de même au Soudan où le Parti progressiste du Soudan (P.P.S.) a été créé contre l'Union soudanaise de mobilisation (U.S.M.).

D'un autre côté, les exemples évoqués montrent également l'origine des Partis en Afrique Noire, notamment le « multipartisme », malheureusement sur fonds ethnique et régionaliste, donc enclins à des affrontements de même nature, c'est à dire ethniques.

Même après les Indépendances, cette tendance sera maintenue et dans certaines mesures, considérée comme une des raisons des différents « coups d'Etat » qui marqueront bon nombre de Pays Africains après les années 60. Par finir et sous l'influence de l'Union Soviétique, quelques Pays ont opté pour une nouvelle idéologie dite « marxiste léniniste », fondée sur l'instauration de Régimes à Partis uniques et visant entre autres à mettre un terme aux troubles ethniques. Ces régimes sont qualifiés en des termes peu diplomatiques de « dictature » par certains politiciens.

Aujourd'hui où l'Afrique est appelée à s'engager dans une nouvelle ère politique en vue de son développement, à savoir l'institution de la « démocratie », le multipartisme moderne existant ne s'est pas encore débarrassé en profondeur de la tare qui consiste à identifier un Parti Politique par rapport à la région d'origine ou supposée, de son leader.

Par ailleurs, dans d'autres régions de l'Afrique et à la faveur de la guerre froide, une vague de nationalisme pour s'affranchir du joug colonial (britannique, portugais et espagnol) et du sous développement, vit jour par la naissance de multiples mouvements de libération nationale.

La plupart des Etats-colonies concernés eurent naturellement recours à l'Union soviétique et à ses satellites (Cuba, Corée du Nord, Roumanie, Albanie...etc) comme appui

fondamental. C'est le cas de l'Angola, du Mozambique, du Zimbabwe, de la Somalie...etc. Mais l'unité au sein de ces différents mouvements de libération n'a pas trop duré.

Au Zimbabwe par exemple, un seul mouvement politique existait en 1964 et regroupait tous les nationalistes de ce pays ; il s'agit de l'Union démocratique pour l'Indépendance (U.D.I.) dont le leader était JOSHUA N'komoh. Ce Parti a été réorganisé peu après et a pris la dénomination de Zimbabwe African People Union ( Z.A.P.U.). Le Président du Parti est demeuré Monsieur JOSHUA N'komoh de l'ethnie Bélé avec comme Secrétaire général Monsieur Mugabé, d'ethnie Shona. Mais par suite d'une divergence de vues, entre autres sur la méthode de lutte à adopter contre les britanniques en vue de l'indépendance, Monsieur Mugabé a quitté le mouvement pour créer son propre Parti dénommé Zimbabwe African National Union (Z.A.N.U.) avec dans un premier temps l'élite Shona dont il est issu et qui composait l'ancien Parti le Z.A.P.U.

Les cas extrêmes du Rwanda et du Burundi ressortent également de ces luttes politiques que les médias s'accordent à analyser en terme d'épuration ethnique.

Par rapport à ce qui précède, l'évolution politique des Etats en Afrique montre de façon certaine que ce sont les luttes politiques qui ont fait naître les clivages ethniques. La logique étant que celui qui est mis en minorité dans un mouvement à vocation apparemment nationale, crée son propre parti et mobilise les siens en faisant recours à la manipulation ethnique. Et c'est à partir de ces situations que journalistes, philosophes, sociologues, historiens...etc ont pris l'habitude d'analyser les crises politiques en Afrique en terme de conflits ethniques, tribaux, ou régionalistes.

Mais si pendant longtemps l'appel à la solidarité ethnique s'est généralement fait pour établir ou rétablir un rapport de force politique, il convient cependant de relativiser ce concept. Car aujourd'hui on peut appartenir à différents groupes ethniques, être de différentes régions et constituer une équipe, ou plus simplement un parti politique, même si beaucoup de choses restent encore à y parfaire ; il s'agit ici de la diversité dans l'unité de penser et d'action.

Dans ce cadre et depuis la conférence nationale de Février 1990, la République du BENIN comme d'autres Pays d'ailleurs en fait l'expérience, les réalités de chaque Etat et la pratique dans ce domaine faisant la différence.

Une autre manifestation de la donne ethnique est que, dans certaines Administrations, un des critères (généralement non écrit) d'octroi de bourses d'accès aux études dans les Grandes Ecoles en Europe est à un pourcentage encore élevé, l'appartenance à une région ou à un groupe ethnique.

De même, on renforce quelques fois et de façon à peine voilée l'usage de l'appartenance ethnique ou régionale comme base (non écrite aussi) de recrutement, de nomination ou de promotion dans certaines Fonctions Publiques, au mépris parfois et trop souvent des critères de compétence, d'éthique, d'aptitude et d'efficacité, et ce, dans un souci évident de favoriser tel ou tel groupe. Les soi disant tests qui sont généralement organisés pour ces recrutements manquent souvent de transparence et ne sont en réalité qu'un « maquillage ». Selon les cas, cette pratique est souvent source de frustrations profondes, de délations, de mensonges et d'attaques personnelles, toutes choses contraires à la culture de l'excellence, vecteur de tout développement.

Mais si en Afrique cette tendance est encore et par endroit notée, il demeure aussi une réalité qu'en dehors de ce continent, il existe une pratique similaire qui se caractérise par la « politisation » de l'administration. Cette démarche, parfois inopportune, est connue sous l'appellation de « Spoil Système » et fondée, non pas forcément sur la notion d'appartenance à un groupe ethnique ou à une région, mais plutôt à un groupe politique.

La question que suscite une telle pratique partout où elle est connue (USA, Europe,...etc), est de savoir s'il s'agit là d'une bonne méthode de gestion des affaires publiques, et pour l'Afrique où existe encore un très faible niveau de culture démocratique, s'il s'agit d'une méthode incontournable, au regard de la mauvaise pratique qui peut en être faite, les mêmes conséquences découlant de « l'ethnisation » de l'Administration Publique lui étant applicables.

### Donne ethnique et développement :

Au lendemain de la balkanisation de l'Afrique, les peuples ont été divisés et répartis dans des entités territoriales qui ne correspondent en rien ou presque pas à leur milieu naturel ancien. Si pour vivre l'homme a besoin de satisfaire ses besoins vitaux à savoir se nourrir, se loger, se soigner, se vêtir, s'instruire, bref, s'émanciper, il importe de relever que les frontières imposées par le colonisateur ont contribué à la répartition des biens naturels de manière inégale entre les peuples.

Cela n'étonnera donc pas de retrouver des communautés d'éleveurs sur des territoires sans pâturages et sans points d'eau, puis des agriculteurs sur des terres arides et peu favorables aux travaux champêtres. En revanche, on rencontre des populations ou groupes ethniques vivant sur des terres exagérément riches en ressources .

De même, la mise en valeur inégale des territoires lors de la colonisation, caractérisée par la création de plus d'écoles et d'hôpitaux ici que par rapport à là, et par l'existence de plus de cadres dans telle ou telle région qu'ailleurs, est un élément essentiel qui, ajouté aux précédents, ont été agités par les hommes politiques pour susciter l'éveil de la conscience des populations de leur région d'appartenance à des fins politiques.

Cet état de chose fait aujourd'hui l'objet de préoccupation aux Etats-Unis et au niveau de l'UNESCO avec l'émergence de la notion de discrimination positive, fondée sur le souci de favoriser les minorités, ou de procéder au rééquilibrage des régions en matière de développement.

La pratique à laquelle donne lieu, ou pourrait donner lieu un tel concept amène à se demander si le retard accusé pendant plus d'un demi siècle par les régions concernées pourra être rattrapé en un mandat de cinq (5) ans ou de sept (7) ans de pouvoir, surtout quand on sait que généralement en Afrique, il n'y a ni suivi, ni continuité dans les projets de société des différents gouvernements.

De même, certains « courtisans politiques » et autres opportunistes peuvent prendre ce concept à leur compte et concentrer tous les nouveaux projets de développement dans la région d'origine de leurs leaders en signe de reconnaissance et de fidélité, ou à des fins électoralistes.

Il y a risque de nouveaux déséquilibres si l'on n'y prend garde, et surtout si les leaders politiques concernés se prêtent effectivement à un tel jeu.

On dira peut être que tout investissement est désormais précédé d'une « étude de faisabilité » pour juger de sa rentabilité ou non, mais l'expérience prouve que les données de ces études sont souvent faussées ou volontairement « trafiquées », l'objectif étant clair au départ. De telles attitudes conduisent à un « fiasco économique » et provoquent un retard important dans le développement de l'ensemble du Pays concerné.

Ce constat doit donc amener les tenants d'un tel concept à en fixer les limites pour minimiser les conséquences liées à une interprétation souvent trop large et trop partisane.

## II- LES CONSEQUENCES DE L'UTILISATION DE LA « DONNE ETHNIQUE » DANS L'EXERCICE DU POUVOIR.

### 2.1- Au plan politique :

« L'ethnisation » de la vie politique par bon nombre de leaders politiques surtout après les Indépendances, a eu des conséquences très dommageables sur la plupart des Etats africains. Même si dans certains cas l'élite s'est constituée pour faire front au colonisateur (lutte pour l'indépendance), cette entente n'a pas trop duré et a cédé aux ambitions personnelles des uns et des autres.

La gestion qui a été faite au niveau de l'Etat de ces intérêts divergents a fait naître des crises ethniques ou régionalistes. Cet état de chose se retrouve dans la plupart des pays de l'ancienne Afrique française, et curieusement, dans beaucoup d'autres pays qui n'ont pourtant pas été colonisés par la France. Ces crises allant de simples actes de vandalisme aux affrontements armés, ont divisé des peuples entiers et des populations pourtant unies par un même destin, puis a occasionné des milliers de morts.

L'exemple de la guerre de sécession du Biafra au Nigéria ( 1967 à 1970) avec pour fonds les importantes réserves de pétrole dans la région « IBO » en est une illustration. Conscient de l'atout économique que représente le pétrole dans leur région, et n'ayant jamais eu de façon durable accès à la magistrature suprême de leur Pays, ce groupe ethnique dirigé par son leader politique OJUKWU , s'est engagé dans une guerre dont l'issue sera fatale pour ses propres populations.

Les récents évènements qui tirent leur origine de l'idée « d'ivoirité » en République de Côte d'Ivoire, Pays ayant connu jusque là un développement « harmonieux » sous les 33 ans de règne de son premier Président, feu Houphouët Boigny en disent long et interpellent la conscience africaine.

Il est à craindre que d'autres Pays, marqués aussi par un long règne sans partage et sans souci d'alternance politique au sommet, formule pourtant nécessaire à tout apprentissage de la démocratie, ne connaissent la même crise.

Il est une réalité aujourd'hui qu'en Côte d'Ivoire, les populations des importantes villes du Nord vivent sous la pression des « mutins », se mobilisent et demandent la démission du Président Gbagbo, pendant que celles du Sud dénoncent « l'envahissement » de la Côte d'Ivoire par des forces étrangères. Il s'agit là d'un schéma classique de clivage ou de

fracture Nord-Sud qui a toujours hanté et marqué profondément l'Afrique Noire. Parfois le fonctionnement des Institutions de l'Etat y est bloqué.

Faisant aujourd'hui l'objet d'une attention de toute la Communauté Internationale, et plus particulièrement de celle de la France, cette crise devra connaître une issue favorable rapide si les différents protagonistes font preuve de volonté politique.

## 2.2- Au plan sécurité intérieure :

Les oppositions entre les leaders politiques dans les jeunes nations ont souvent amené les Forces Armées à s'impliquer dans le jeu politique par des « coups d'état militaires », alors que leur vocation première est de défendre l'intégrité du territoire et d'assurer la sécurité des populations et de leurs biens.

Par ailleurs, les frustrations entretenues au niveau de la troupe dans les Armées modernes par certains chefs fortement « politiques », l'incompétence des uns, la manipulation et la médiocrité des autres sont autant de problèmes qui amènent encore aujourd'hui certains militaires mécontents à recourir à des mutineries ou autres formes de combines tribales rapidement récupérées par les hommes politiques s'ils n'en sont pas eux-mêmes les instigateurs.

Parfois considérés comme sauveurs, ces militaires sont sollicités soit pour consolider le pouvoir, soit pour le renverser. L'étude des différents « coups d'état » qui ont marqué l'histoire politique des Etats de la région sub-saharienne révèle une telle typologie.

Le bilan négatif qui a été toujours dressé suite à l'implication des militaires dans le jeu politique consacrera le manque de confiance entre l'Armée et les populations.

Dès lors, l'Armée perd d'une part sa neutralité, et d'autre part, son caractère national consistant à rassembler selon des règles établies, tous les citoyens sous le même drapeau sans tenir compte de leurs origines régionale, ethnique, sociale, culturelle ou religieuse. Elle s'inscrit donc de fait dans la logique des hommes politiques. Autrement dit, L'Armée de référence s'effrite très rapidement dans la mesure où elle constitue désormais une force que chaque dirigeant se donne pour tâche de contrôler ou d'avoir à ses côtés.

L'intolérance, l'utilisation de la violence, ou l'incitation aux affrontements qui caractérisent certaines attitudes d'hommes politiques, renforcent cette insécurité généralisée. Ainsi, à défaut de contrôler l'Armée on crée des forces rivales qui ont pour noms : milice populaire, police politique ou « escadron de la mort » spécialisés dans les assassinats

politiques, ou encore « sécurité présidentielle », toutes structures généralement suréquipées et constituées en forces armées autonomes. L'exemple du Congo Brazzaville et celui de la République démocratique du Congo sont encore d'actualité et vivants dans les esprits. La République de Centrafrique vient de s'engager dans la même logique.

De même, on ne saurait oublier la manipulation et la complexité des réseaux de vendeurs d'armes et de certaines puissances étrangères qui ont intérêt à entretenir les crises armées dont ils sont les premiers bénéficiaires.

Par finir, la politisation de l'Armée, parfois sa « tribalisation », l'indiscipline, l'impunité et l'injustice qui y prévalent, l'arrogance et l'attitude souvent provocatrice des militaires bénéficiant de la protection et autres faveurs au sommet, le manque de moyens et le traitement inégal infligé à certains sans oublier la pratique de promotions injustes et trop rapides à d'autres, désintègrent les Nations africaines et désagrègent leurs Armées.

Tout cela explique leur efficacité limitée et leur faillite dans bien des cas, la mission traditionnelle de défendre, au prix du sacrifice s'il le faut, l'intégrité territoriale et d'assurer la sécurité des populations et des biens étant reléguée au dernier plan. Des militaires manquent de plus en plus de conviction et de foi en leur métier. Dans bon nombre de cas, ils n'hésitent même pas à déposer les armes face à des rebelles ou envahisseurs manifestement peu équipés et inorganisés ; l'on se demande s'ils méritent encore le prestigieux renom de membres d'une Armée Républicaine.

En fin de compte, les populations sont désemparées et exaspérées, la communauté internationale s'inquiète et interpelle.

Il importe aussi de rappeler le problème que certains journalistes qualifient de « minorité touareg » au Mali et au Niger. Si le Mali a pu aplanir cette crise par une solution politique en procédant à la réintégration de ce « groupe armé » dans les Forces Armées ou dans la police, elle demeure encore une réalité vivante au Niger où tous les problèmes de criminalité sont attribués à ce groupe ethnique soutenu, entretenu et manipulé par des hommes politiques nationaux et étrangers.

### 2.3- Au plan économique et social:

Les conflits nés de l'influence de l'ethnie dans la gestion d'un Etat ont souvent retardé les Pays concernés au plan économique et social.

On assiste d'abord et souvent à l'exile des responsables des Partis faibles menacés, et à une forte émigration des cadres et bras valides qui ne se retrouvent pas dans la manière dont

leur Pays est géré. Cette fuite de cerveaux vers l'extérieur affaiblit inévitablement l'économie du Pays.

Ensuite, on observe dans les zones de combat ou de conflit des déplacements très importants de populations (réfugiés) avec leurs cortèges de famine, de santé et de problèmes sécuritaires, sans oublier la destruction au cours des affrontements et le pillage de nombreuses et importantes infrastructures économiques.

Une telle situation a généralement un impact négatif sur le développement du Pays et inflige un net recul à l'émergence d'un Etat démocratique.

#### 2.4- CAS DES CONFLITS ENTRE ETATS :

La lutte pour le leadership a contraint parfois, et il est utile de le répéter, l'opposition à l'exile. C'est de là que se créent dans le pays voisin ou d'accueil, des bases d'appui pour mener des actes subversifs, des actions de déstabilisation ou de guérilla contre leur propre pays avec ou sans l'aide du Pays hôte.

A défaut d'une action diplomatique réussie, la riposte du Pays attaqué sera de détruire les bases de subversion et d'agression, d'où la survenue des conflits armés entre Etats. Les exemples du Congo démocratique, de la Guinée Conakry, du Libéria, de l'Angola...etc avec leurs voisins sont édifiants.

D'autres conflits naissent également aux frontières des Etats autour du droit sur l'espace ou autour de certaines zones qui regorgent de matières premières et chevauchant deux Etats. C'est alors qu'on assiste à des conflits parfois sans fin entre ces Etats pour s'approprier les zones supposées riches en minerais. Les acteurs directs de ces conflits sont les Autorités politiques.

Ceux des conflits dont les acteurs sont cette fois-ci les masses civiles (populations) ou groupes ethniques proviennent souvent de disputes autour d'un marché frontalier ou d'un point d'eau, ou encore d'un champ, qui dégénèrent en affrontements. Dans tous les cas, les Forces armées sont généralement appelées à intervenir et à gérer ces conflits. Tout cela repose l'éternel problème des frontières héritées de la colonisation.

L'histoire nous en donne quelques exemples :

+ Conflit Bénin- Niger : ce conflit a opposé l'ex- Dahomey et le Niger entre 1963 et 1965, et a pour fondement un problème de survie pour les transhumants du Niger par rapport aux populations rurales du Dahomey dans l'île de Lété.

Actuellement le dossier se gère politiquement entre les deux gouvernements, et est pendant devant la Cour Internationale de Justice.

+ Conflit Sénégal-Guinéen : le 25 Mars 1958, un guinéen a été blessé par un sénégalais au sujet d'un puits. Cela a provoqué la révolte des guinéens qui ont exercé des représailles sur les sénégalais et saccagé leurs biens et habitats.

+ Conflit Ivoir-Burkinabè : plusieurs conflits ont opposé les agriculteurs burkinabè à certaines populations de Côte-d'Ivoire au sujet des plantations. Il y a eu souvent des morts de part et d'autre. Ces conflits ont naturellement détérioré les bons rapports de voisinage entre les deux Etats.

+ CONFLIT SENEGALO-MAURITANIEN : l'accès et le contrôle des abords du fleuve sénégal a conduit les Autorités Mauritanienne à expulser vers le Sénégal l'ethnie Maure Noire du Pays. Cette décision n'est pas restée sans réactions de la part des Autorités sénégalaises et il s'en est suivi des violences de part et d'autre avec naturellement l'intervention des deux Armées. .

+ CONFLIT NIGERIA-CAMEROUN : la zone de Bakassi est depuis plusieurs années le théâtre d'affrontements armés entre le Nigéria et le Cameroun en raison certainement de l'immense réserve de pétrole dont elle regorge. Plusieurs morts ont été déplorés notamment parmi les populations, sans oublier celles qui ont été déplacées.

Saisie, la Cour Internationale de Justice vient de trancher en faveur du Cameroun.

+ CONFLIT LIBYE-TCHAD : la bande d'Aouzou a toujours été l'objet de convoitise de la part de la Libye qui, par finit et suite aux promesses de certains leaders politiques tchadiens, s'est résolu à occuper par la force la zone, encourageant de fait et armant les troupes rebelles au gouvernement. Cette situation a conduit la France à intervenir pour rétablir la Paix avec les forces gouvernementales du Tchad.

### III- LES APPROCHES DE SOLUTIONS

La cohabitation entre différents groupes ethniques dans les Etats de l'Afrique moderne peut

être soit pacifique, soit enclin par endroits à des brimades, à l'arbitraire, à l'exclusion ou à la discrimination. C'est cette dernière vague de manifestations qui est généralement utilisée par certains individus ou groupes de personnes qui en trouvent un prétexte face aux difficultés auxquelles ils sont politiquement confrontés. Ils abusent donc de l'ignorance des populations qui, manipulées, en sont encore et malheureusement les principales victimes.

Trois (03) niveaux d'actions sont donc suggérés pour prévenir, enrayer ou réduire les effets dévastateurs de l'utilisation de l'appartenance ethnique et de l'existence des minorités à des fins politiques. Nous retiendrons essentiellement :

- + Des approches d'ordre politique ;
- + Des approches socio-économiques ;
- + Des mesures spécifiques concernant l'Armée.

### 3.1- Les approches d'ordre politique :

La première démarche qui s'inscrit dans ce volet est la création des conditions favorables à l'émergence d'un Etat de droit. Ce qui signifie que dans la société étatique concernée, le comportement des gouvernants et des gouvernés doit être conforme à la loi qui, elle-même, doit être fondée sur les principes des droits de l'homme. De même, la séparation des pouvoirs à l'intérieur de l'Etat doit être un élément fondamental auquel il convient de veiller, le même organe ne pouvant cumuler à lui seul toutes les fonctions (législatives, exécutives et judiciaires) ; on évitera surtout les séparations de pouvoir de façade.

Toutefois, en ce moment où l'Afrique est à l'apprentissage de la démocratie, la nécessité de contre-pouvoirs ne veut pas dire que les dirigeants de ces organes vont perdre de vue la nécessaire relation inter-institutionnelle qu'ils doivent cultiver et entretenir, sans velléité aucune des uns et des autres de chercher à fragiliser telle ou telle Institution. Il s'agit là d'un exercice difficile mais qui devra à terme rentrer dans les pratiques.

Car, sans cette indépendance des pouvoirs, couplée d'une relation inter-institutionnelle mesurée, aucune démocratie apaisée n'est ni possible, ni durable en Afrique où, il faut le reconnaître, la culture démocratique n'est pas encore une réalité.

Ensuite il faut veiller à l'institution d'un régime démocratique.

Si la démocratie est définie comme un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, c'est à dire le pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple au

travers d'élections libres et transparentes, il y a lieu d'insister ici pour ce qui concerne l'Afrique, sur une exigence fondamentale de cette démocratie: l'alternance politique, seul mécanisme qui permet à d'autres hommes politiques, qui se sentent capables et ont une réelle ambition pour leur Pays, d'expérimenter leur projet de société pour le bonheur des mêmes populations, car nul ne peut durer éternellement au pouvoir et nul n'est indispensable.

Mais il faut surtout se garder d'une alternance qui signifierait dans le langage vulgaire africain « c'est notre tour », et se permettre des exactions ou remettre entièrement en cause ce qui a été pourtant bien fait par le gouvernement précédant. L'alternance politique doit être perçue comme la mise en œuvre dans le temps et par différents groupes politiques successifs, d'une série de projets de société visant le même objectif: le développement harmonieux du Pays dans la paix et la sécurité, et le bonheur du Peuple.

Définir ensuite en accord avec tous les acteurs socio-politiques un statut pour l'opposition pour permettre aux autres d'exercer légalement leur droit à la différence, bien sûr dans les limites que leur impose la loi. Cela participe aussi du développement et de l'animation de la vie politique, et réduirait les risques de confrontations.

Par cet exercice ,et à défaut d'être entièrement à l'image de la démocratie occidentale, ce qui d'ailleurs pourrait paraître à certains égards une utopie, il s'agira pour les Africains d'inclure dans leurs valeurs traditionnelles la culture démocratique pour la gestion des affaires publiques.

Le refus de l'alternance politique, caractérisé par la confiscation et le contrôle durable du pouvoir, parfois par l'organisation de « pseudo élections » ou d'élections manifestement truquées, provoque souvent une tendance à la contestation et à la révolte, et pour ce qui nous concerne, à une « ethnicisation » ou une « régionalisation » du conflit, le leader au pouvoir étant identifié par rapport à sa région d'origine ou à son ethnie. C'est d'ailleurs encore ancré dans la mentalité de beaucoup d'africains pendant les élections, de voter d'abord pour le « fils du terroir » et non pour un programme. Cet esprit devra être progressivement banni des mentalités.

Quant à eux, les « géopolitologues » et autres conseillers des différents gouvernements occidentaux devront faire l'effort de connaître d'abord ( c'est à dire vivre réellement et non imaginer ou interpréter) les réalités profondes africaines, les traditions, la culture et la capacité des peuples africains à s'attacher à leurs valeurs, puis les comprendre et en tenir compte pour enfin proposer l'acceptation et l'accompagnement d'une forme de démocratie adaptée pour ce Continent, aucun modèle n'étant entièrement transposable.

Par ailleurs, parmi les structures qui constituent le fondement même de l'Etat, il y a l'administration publique, les structures scolaires et universitaires, les structures de sécurité et l'Armée...etc.

Ici il y a lieu de veiller à ce que le système de recrutement, de nomination et de promotion dans les différentes structures réponde à des critères objectifs préalablement définis et également applicables à tous. Il s'agit de la « dépolitisation » et de la « déethnisation » de l'administration. En retour, les personnels et cadres concernés doivent faire preuve de professionnalisme dans l'exercice de leur fonction, un système de contrôle devant être mis en place dans ce cadre.

Enfin, parlant des conflits entre populations voisines ou groupes ethniques voisins du fait de la délimitation des frontières, il y a lieu de lever toutes ambiguïtés qui sont sources de ces conflits. Pour ce faire, il est recommandé que des efforts concertés soient consentis par les Etats concernés pour procéder à la démarcation des frontières aux points où elles sont contestées, et également sur ceux où elles sont susceptibles de l'être.

Cette délimitation des frontières, il faut le préciser, doit être exécutée de façon conjointe par les structures compétentes, y compris les représentants des Forces armées des Pays en conflit pour éviter des contestations ou autres frictions qui pourraient survenir à l'issue.

A défaut d'une entente sur le tracé, les deux parties doivent faire référence aux documents historiques ou coloniaux, et céder à l'arbitrage de la communauté internationale, notamment de la Cour Internationale de Justice.

### 3.2- Les approches socio-économiques :

Concomitamment à la délimitation définitive des frontières telle que décrite, une bonne politique frontalière doit être menée de part et d'autre, notamment par la création et l'implantation de certains services publics à savoir écoles, dispensaires, commissariat de police ou brigade de gendarmerie, et surtout l'état civil pour éviter que les populations mitoyennes enclavées ne soient tentées d'aller satisfaire leurs besoins dans l'Etat voisin, avec le grave danger de se faire inscrire dans les registres d'état civil dudit pays.

Ceci appelle le développement équitable ou presque, des différentes régions d'un Etat. Cela passe surtout par l'identification et l'utilisation des ressources et potentiels locaux, par

l'accès équitable des populations à la santé, à l'eau et à l'électricité, à la formation et à l'encadrement, puis par une bonne gestion de la mobilité des fonctionnaires.

Toutefois, il faut se garder parfois de bouleverser certaines habitudes, certaines traditions des populations au nom du développement, toute initiative dans ce sens devant tenir compte de leur adhésion. Car certaines traditions, certaines architectures d'habitats constituent des richesses culturelles à préserver.

Ce qui est donc recommandé est d'abord d'expliquer, de préparer, d'éduquer et de former les populations concernées à l'acceptation du modèle de développement voulu ou souhaité.

Par ailleurs, l'assistance des régions plus fortes économiquement à celles qui sont déshéritées et moins viables constitue un atout. La décentralisation est un des moyens pour atteindre cet objectif.

### 3.3- Les mesures concernant l'Armée :

La question de l'Armée, de sa place et de son rôle dans la gestion des différentes crises, récentes ou actuelles en Afrique , interpelle non seulement la conscience des dirigeants et populations des pays concernés, mais aussi et également celle de la communauté internationale.

En effet, si traditionnellement l'Armée constitue l'ultime rempart contre toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, si avec les mutations actuelles elle est en plus appelée à garantir aux populations la sécurité indispensable à l'exercice de leurs activités de développement, il est malheureusement constaté que dans certains Pays d'Afrique et face à une Armée fortement politisée, ces nobles missions ont déserté les casernes.

Certaines Armées n'ont donc pas su s'adapter, ou du moins n'ont pas pu opérer la mutation que leur impose le nouvel ordre politique, l'ordre démocratique.

En raison des manifestations malheureuses et parfois tragiques mises à la charge de ces Armées, certaines mesures devront être prises. Il s'agira de :

- + dépolitiser l'Armée et lui redonner son indépendance vis à vis des hommes politiques quelles que soient leurs tendances ;

- + redéfinir le rôle et repreciser les missions de l'Armée dans la perspective de la création d'une Armée Républicaine ;

+ dépolitiser les fonctions dans l'Armée et définir des critères fondés sur la compétence, l'aptitude, la qualification, l'efficacité et la loyauté aux valeurs républicaines pour accéder au poste ;

+ développer chez le militaire la culture de l'éthique, de la compétence, du professionnalisme et de la démocratie ;

+ apprendre aux militaires à connaître leurs droits et devoirs, et à user en cas d'injustice ou de brimade, de toutes les voies de recours que leurs confèrent les textes au même titre que les fonctionnaires civils et ce, dans le respect des règlements de discipline militaire, que de recourir à la rébellion ou aux armes ;

+ inviter les hommes politiques à s'interdire, quelles que soient les circonstances, toutes tentatives directes ou indirectes de recours à l'Armée, aussi longtemps que la légitimité constitutionnelle ou l'intégrité territoriale ne sont en péril.

En ce qui concerne les conflits qui pourraient naître entre Etats voisins et dans lesquels pourraient être impliquées les Forces Armées, il est plus indiqué de les prévenir en identifiant et en traitant sans délai les indices révélateurs de tels conflits.

Par ailleurs, l'organisation périodique de manœuvres militaires conjointes entre les forces de Pays voisins contribuerait à une plus grande familiarité entre Armées, et par voie de conséquence, atténuerait les risques de confrontation.

## CONCLUSION :

En ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle où le processus de mondialisation et le nouvel ordre économique mettent en évidence les notions de PAIX et de SECURITE des populations du globe, les Pays Africains ou tout simplement les hommes politiques africains doivent se défaire de toute manipulation ethnique dans leur volonté de lutter contre ce qui peut leur paraître une discrimination.

Les conséquences d'une telle attitude sont, telles que décrites plus haut, très dommageables pour les Pays concernés. Car nulle part, rien ne marche parfaitement. Nous avons beau agiter le principe de l'égalité entre les hommes et de développement équitable entre les régions ; nous avons par ailleurs beau ajouter à nos différentes constitutions des dispositions qui n'acceptent aucune inégalité entre les hommes et autres, dans la réalité malheureusement, des différences et autres formes de discrimination subsistent et peut être subsisteront toujours , même dans les plus vieilles démocraties; et c'est là la problématique.

L'attitude la plus recommandée est donc de rechercher un cadre politique pour réduire ces différences au lieu d'entretenir avec le pouvoir des relations violentes de nature à remettre en cause l'existence même et la sécurité de la société dont on croit défendre les intérêts.

Au plan régional, les grands ensembles régionaux déjà existants peuvent servir de cadre pour réduire les différences entre les Etats, et constituer un forum de résolution des éventuelles crises. Il s'agit entre autres des regroupements ci-après :

+ La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.) regroupant le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la Sierra Léone, le Togo ;

+ La communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C.) composée du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon et du Tchad ;

+ Le south african development community (S.A.D.C.) constitué par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

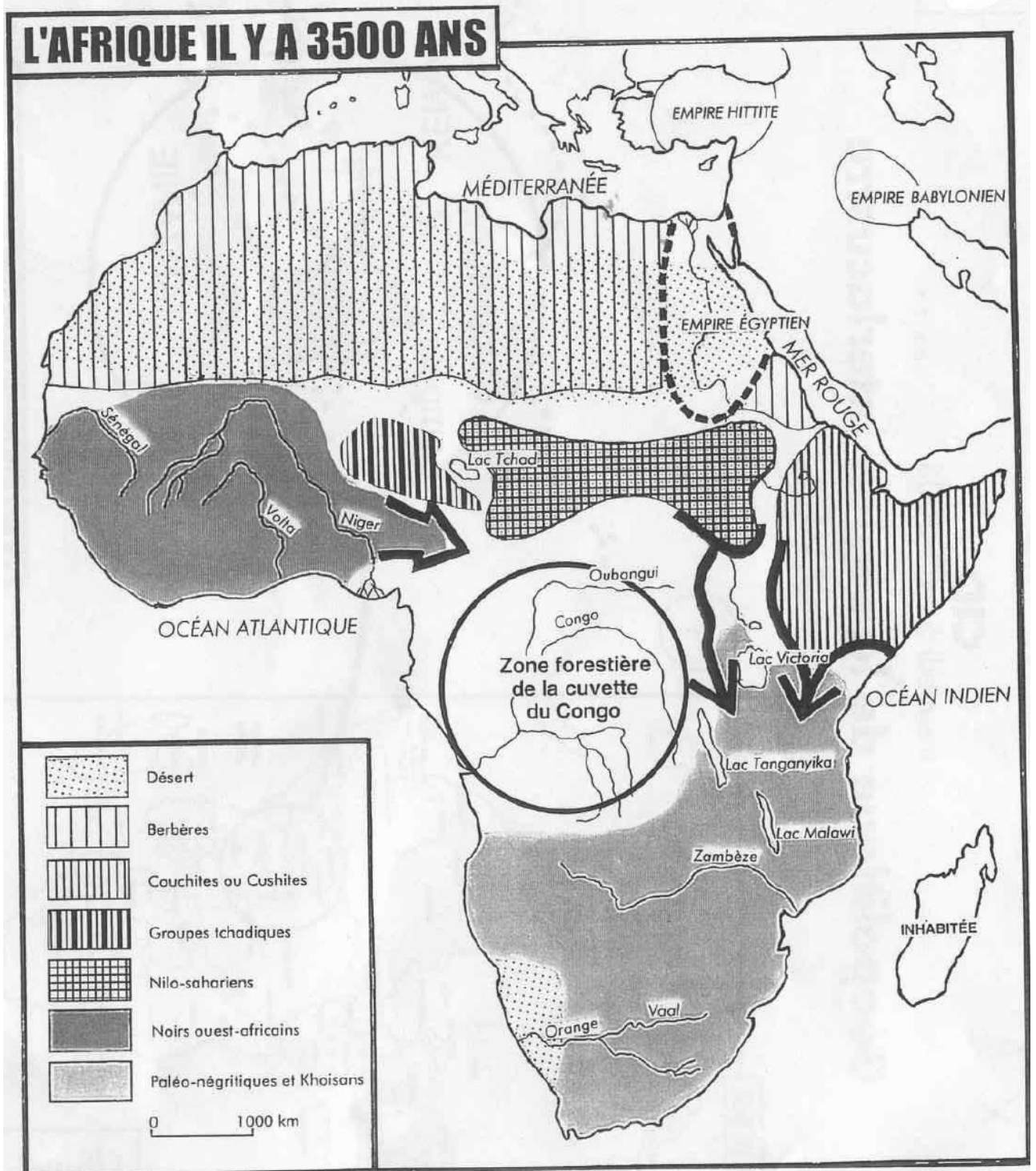
Ces grands pôles de développement devraient pouvoir contribuer au renforcement du rôle de l'Union Africaine et amener cette Afrique, tributaire d'un lourd héritage colonial, à s'adapter aux exigences des temps modernes et aux mutations en cours dans le monde.

Malheureusement, en ce moment où l'Afrique a le plus besoin de l'attention de la communauté internationale, des menaces terroristes ( depuis le 11 Septembre 2001), la guerre Irak - Etats-Unis et la crise au sein de l'Union Européenne polarisent toutes les énergies, changent pour longtemps encore les données géostratégiques du monde et font apparaître de nouvelles priorités.

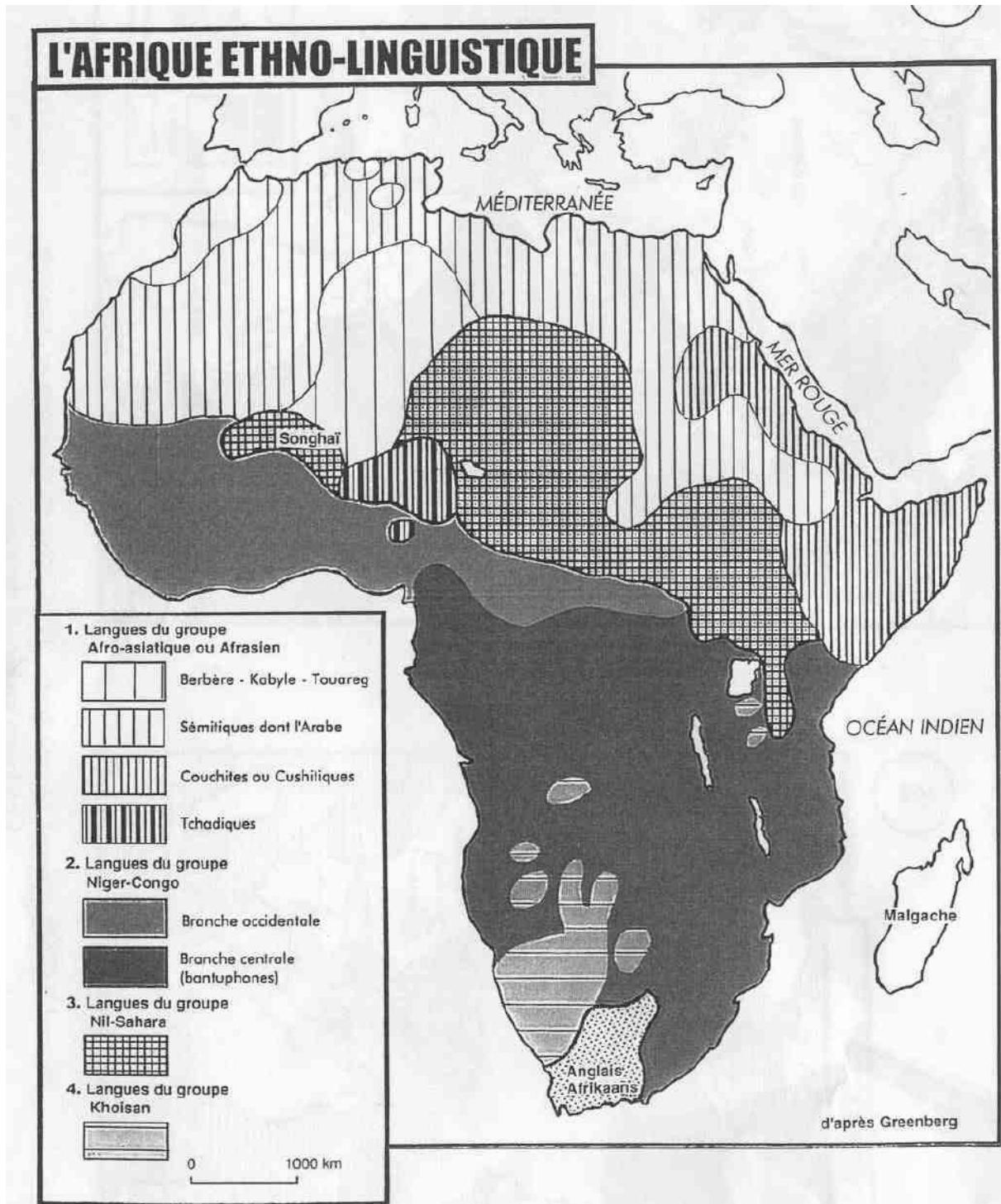
Face à cette nouvelle situation, les dirigeants africains doivent se forger une autre conscience, faire rigueur sur soi-même et donner priorité à l'intérêt général avec une ambition soutenue de Paix et de Développement pour leur Pays, notamment en créant dans une rigueur mesurée et légale pour ne laisser place ni à l'anarchie, ni aux abus, les conditions favorables à l'émergence d'un Etat de droit. Cela appelle de leur part l'oubli de soi, l'apprentissage de la culture démocratique, le respect du jeu démocratique et l'acceptation de l'alternance politique. Cela leur impose également d'être trop souvent et toujours de bons perdants qui mettent rapidement fin aux querelles politiques après une élection pour avoir en permanence à l'esprit l'intérêt général. Cela impose enfin aux hommes politiques la plus grande transparence.

Une telle attitude d'Homme d'Etat est la seule manière d'aider la Communauté Internationale à aider à son tour et accompagner l'Afrique dans son développement jusque là compromis par d'incessantes crises, quelle que soit leur nature./.

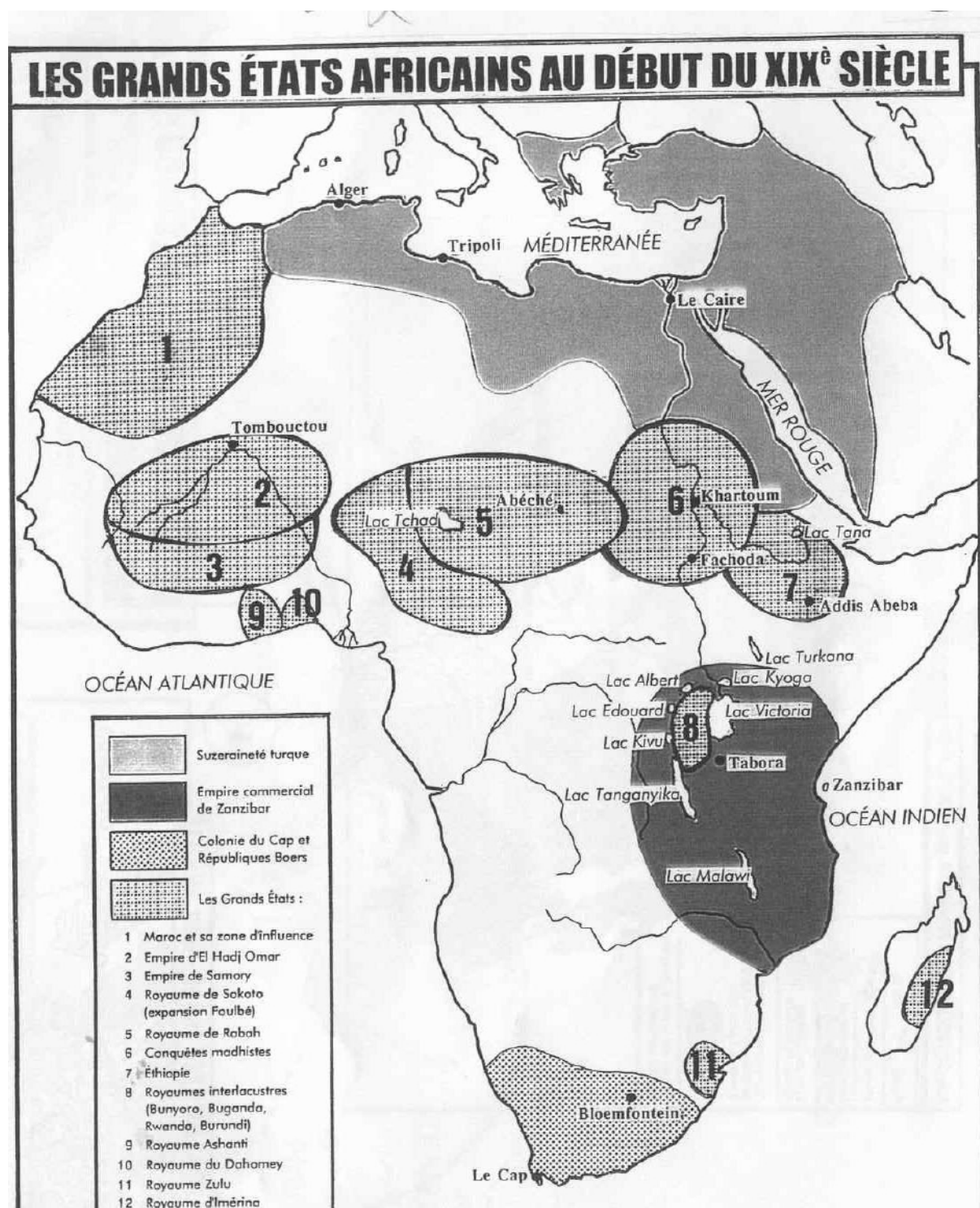
Annexe 1



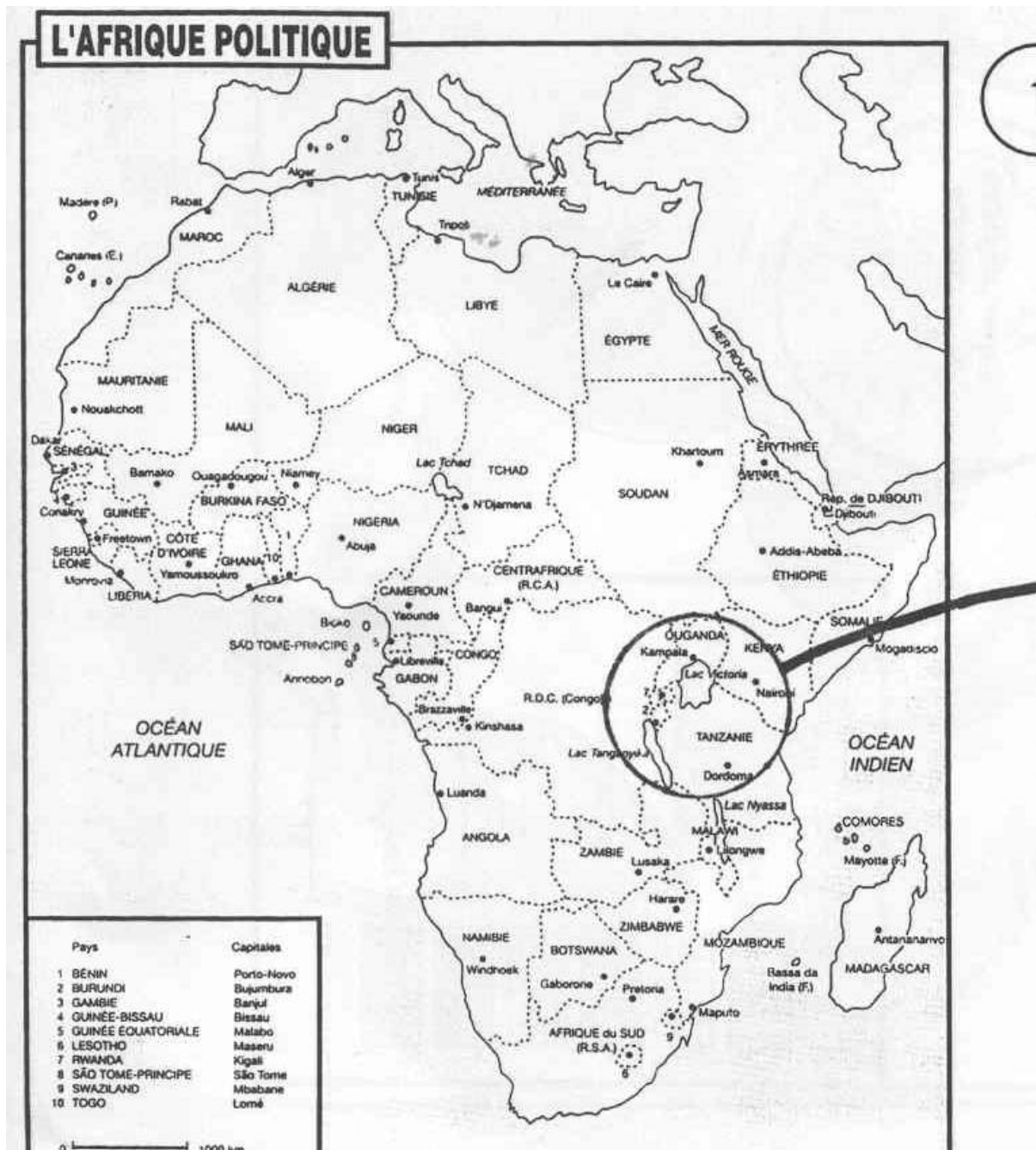
## Annexe 11



## Annexe 111



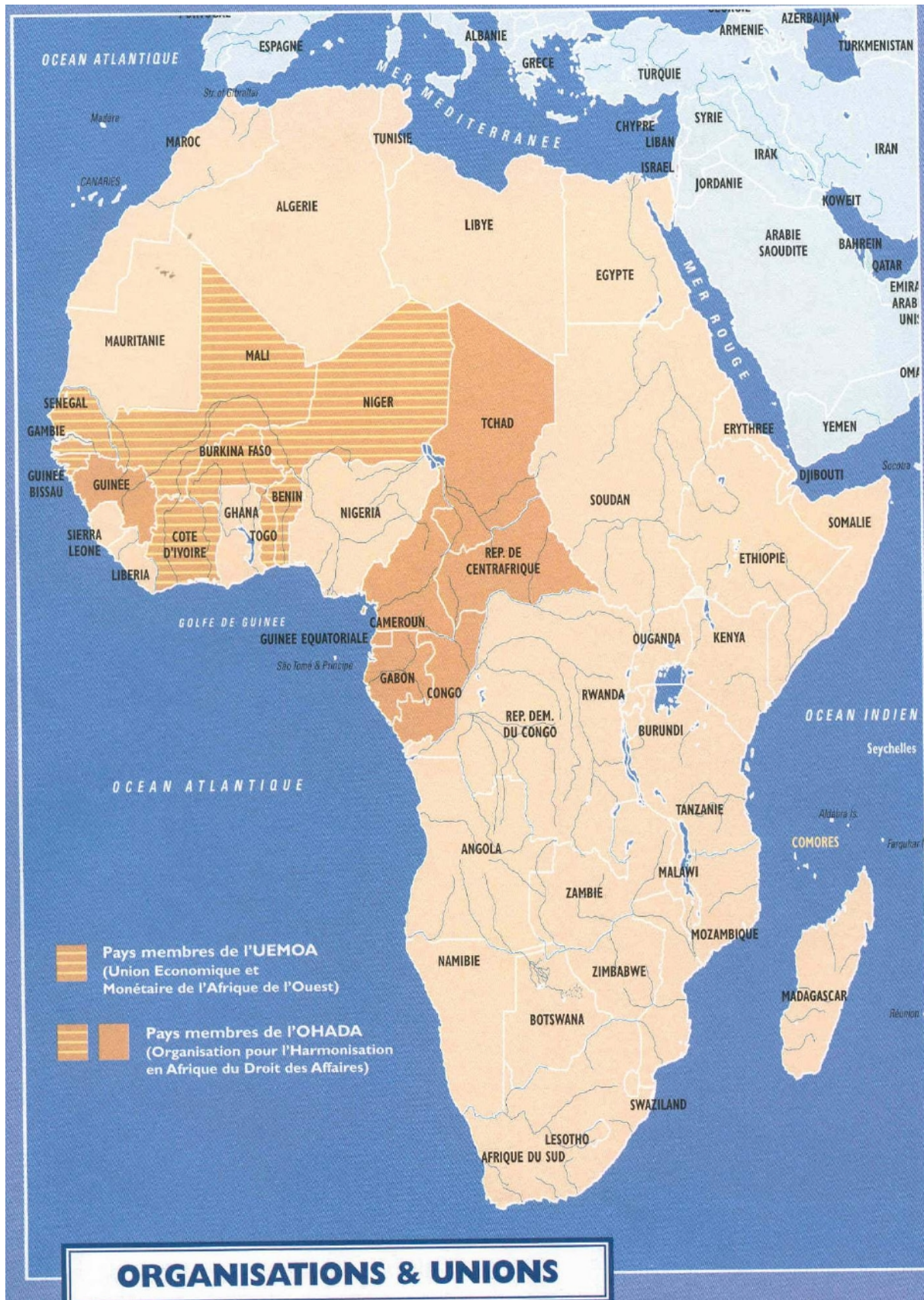
Annexe IV



## Annexe V Pays membres de la C.E.D.E.A.O.



## Annexe VI Pays membres de l'U.E.M.O.A.





## BIBLIOGRAPHIE

- \* **AYMERIC CHAUPRADE** , **GEOPOLITIQUE** : Constantes et Changements dans l'histoire (ISBN, Ellipses, Edition Marketing 2001 )
  
- ~ **NJOBÉ FUNIWE** , **La Formation d'Etats Africains avant et après la conquête européenne en Afrique du Sud** ( UNESCO, N° du catalogue : **91920**, séries : **Interaction entre racisme,colonialisme et apartheid**) **1991**.
  
- ~ **DIAGNE PATHE**, **Le Pouvoir en Afrique** (UNESCO, catalogue N° **47091**, séries : **le concept de pouvoir en Afrique** ) **1981**.
  
- ~ **TRAORE BAKARY** , **De la genèse de la Nation et de l'Etat en Afrique Noire** (UNESCO, catalogue N° **46626** ) **1981**.
  
- ~ **AGUESSY HONORAT**, **Les concepts de tribu, ethnie, clan, pays, peuple, nation, Etat, etc. et les sociétés Africaines** (UNESCO, catalogue N° **46624** ) **1981**.
  
- ~ **HAZOUME GUY LANDRY** , **Idéologies tribalistes et Nation en Afrique : le cas Dahoméen** ( UNESCO, catalogue N° **9805**- Paris, **Présence Africaine** ) **1972**.
  
- ~ **VIEILLARD – BARON**, **De l'origine de « l'ethnie » aux fabrications ethniques en banlieue** (In **Migrants- Formation**, Centre National de Documentation Pédagogique ) **1997**.

## TABLE DES MATIERES

	PAGES
INTRODUCTION	1
I- REALITE ETHNIQUE EN AFRIQUE NOIRE – EVOLUTION ET MANIFESTATIONS	2
1.1. Situation des groupes ethniques dans l’Afrique pré-coloniale	2
1.2. La conquête Européenne : Naissance de l’esprit d’identité ethnique et ses manifestations :	5
*Donne ethnique et Etat	5
*Donne ethnique et Politique	6
*Donne ethnique et Développement	10
II- LES CONSEQUENCES DE L’UTILISATION DE LA DONNE ETHNIQUE DANS L’EXERCICE DU POUVOIR	12
2.1. Au plan politique	12
2.2. Au plan sécurité intérieure	13
2.3. Au plan économique et social	14
2.4. Cas des conflits entre Etats	15
III- LES APPROCHES DE SOLUTIONS	16
3.1. Les approches d’ordre politique	17
3.2. Les approches socio-économiques	19
3.3. Les mesures concernant l’Armée	20

CONCLUSION	22
ANNEXES :	
Annexe 1 Carte de l'Afrique il y a 3500 ans	24
Annexe 2 L'Afrique ethno-lingustique	25
Annexe 3 Les grands Etats Africains au début du XIXième siècle	26
Annexe 4 L'Afrique Politique	27
Annexe 5 Les Pays membres de la C.E.D.E.A.O.	28
Annexe 6 Les Pays membres de l'U.E.M.O.A.	29
Annexe 7 Les Pays membres de la C.E.M.A.C.et du S.A..D.C.	30
BIBLIOGRAPHIE	31